



PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire

Séance du 15 mai 2019

Tirage au sort pour la zone n° 7210 – Marmande

Le 15 mai 2019, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 Place Vendôme – 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 7210 – Marmande, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Etaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- M. Grégory DUGUÉ, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Thibaud BEDEL, rédacteur, second secrétaire ;
- M. Cyril ROLLET, rapporteur de l'Autorité de la concurrence ;
- Mme Diane GENTIL, représentante du Conseil supérieur du notariat ;
- Mme Marine PARNAUDEAU, magistrate judiciaire en poste au Ministère de la Justice à la Direction des affaires civiles et du Sceau.

ND CR DG MP 1
TS

La séance a débuté le 15 mai 2019 à .11. heures .32. .

*
* *

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté23..... bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

-37..... demandes de création d'offices enregistrées.
-14..... demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
 -1..... demandes surnuméraires ;
 -12..... demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
 -1..... demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ~~ne correspond pas~~¹ au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).

¹ Rayer la mention inutile.

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).

Les personnes susmentionnées ont procédé / n'ont pas procédé aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017.

GD LR AB AP 3
TR

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous² :

N° de zone	N° de demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
7210	00050881	01/02/2019 14:00:34.907182	20
7210	00051211	01/02/2019 14:00:52.352018	5
7210	00051365	01/02/2019 14:01:01.123747	11
7210	00052900	01/02/2019 14:02:29.592324	22
7210	00053289	01/02/2019 14:02:55.305377	6
7210	00054794	01/02/2019 14:05:00.433573	7
7210	00054812	01/02/2019 14:05:01.950639	1
7210	00055202	01/02/2019 14:05:42.340017	18
7210	00055845	01/02/2019 14:07:05.185142	10
7210	00056076	01/02/2019 14:07:35.723005	16
7210	00057099	01/02/2019 14:10:14.711630	8
7210	00058602	01/02/2019 14:15:33.211983	4
7210	00060015	01/02/2019 14:23:33.714509	2
7210	00060172	01/02/2019 14:24:44.536832	9
7210	00060782	01/02/2019 14:30:02.972541	15
7210	00061085	01/02/2019 14:33:03.424031	21
7210	00061895	01/02/2019 14:44:22.894553	19
7210	00063781	01/02/2019 15:24:44.166058	3
7210	00068010	01/02/2019 19:11:03.653111	13
7210	00068206	01/02/2019 19:23:27.048186	23
7210	00071279	02/02/2019 00:30:41.121506	17

² Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

6) CR BB MP 4
T A

7210	00071962	02/02/2019 08:35:33.689491	14
7210	00073800	02/02/2019 13:34:01.546663	12

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).

Concordance vérifiée

Observations complémentaires :

(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)

néant

La séance a été levée le 15 mai 2019 à *10* heures *45* .

*

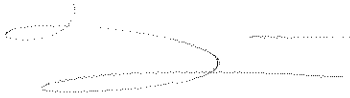
* *

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

GD CR AG MP

Paris, le15... mai...2019.....

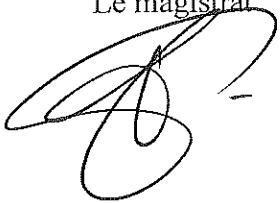
Le premier secrétaire



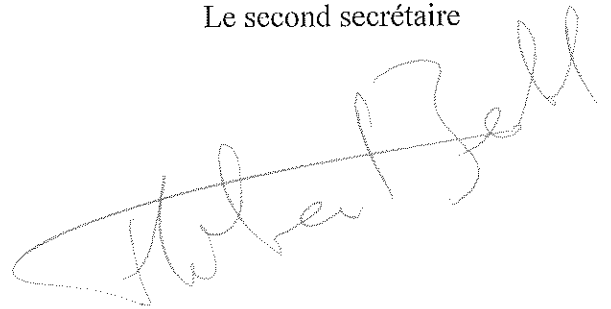
Le rapporteur de l'Autorité
de la concurrence



Le magistrat



Le second secrétaire



Le représentant du Conseil
supérieur du notariat



Zone 7210 - Marmande
Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt
02/02/2019 à 00:43:17.377584	71329	7210	71279	02/02/2019 à 00:30:41.121506

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels



Eric MARTIN-HERSENT


14 MAI 2019

Zone 7210 - Marmande

Liste des demandes caduques article 51 et 52 du décret n°73-609

Date de Dépôt	Numéro demande	Zone	Motif
01/02/2019 à 17:01:59.940879	66010	7210	51

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels



Eric MARTIN-HERSENT

1 4 MAI 2019

Zone 7210 - Marmande

Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro demande	Date de la renonciation	Zone
01/02/2019 14:03:46.787121	00053984	31 mars 2019	7210
01/02/2019 14:23:58.281407	00060069	10 mars 2019	7210
01/02/2019 14:56:40.944786	00062570	27 mars 2019	7210
01/02/2019 15:10:19.002804	00063161	27 mars 2019	7210
01/02/2019 19:27:30.875050	00068267	10 mars 2019	7210
01/02/2019 19:58:39.474682	00068733	17 mars 2019	7210
01/02/2019 20:34:20.113929	00069360	10 mars 2019	7210
01/02/2019 20:55:56.093987	00069613	31 mars 2019	7210
01/02/2019 22:28:01.032576	00070579	10 mars 2019	7210
02/02/2019 00:17:26.133783	00071245	31 mars 2019	7210
02/02/2019 03:22:59.975048	00071597	25 mars 2019	7210
02/02/2019 12:55:44.900211	00073476	27 mars 2019	7210

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels



Eric MARTIN-HERSENT

14 MAI 2019